

**Au Conseil intercommunal du district de Nyon**

**Préavis du Comité de direction n°65-2011**

**Concerne: Demande de crédit CHF 151'200.- pour l'étude du programme de politique de développement touristique de la partie lémanique du district de Nyon**

---

Responsable : Serge Beck

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

## **1. Contexte et justification**

Adopté en avril 2006, le Plan directeur de développement touristique de la partie jurassienne du district de Nyon traite la question de la revitalisation de l'économie touristique de la partie jurassienne du district. Suite à la réorganisation des districts du canton de Vaud, 4 nouvelles communes jurassiennes ont rejoint le district de Nyon. L'arrivée de ces nouvelles communes a amené à proposer une extension de la réflexion du plan directeur touristique jurassien, qui concerne maintenant le territoire politique de onze communes<sup>1</sup>.

L'élaboration de cette politique de développement touristique a permis d'identifier différents projets structurants autour des activités alpines et nordiques, de la valorisation du patrimoine naturel et de l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures touristiques et de loisirs (télésiège de la Dôle, Patinoire de St-Cergue, extension du parc zoologique La Garenne, maison de la nature à la Givrine, labellisation du Parc Naturel Régional Jura vaudois, prolongation du NStCM).

Pour disposer d'une politique de développement touristique sur l'entier du district, la réflexion doit maintenant être prolongée sur la partie lémanique du district, représentant le territoire politique de 36 communes.

## **2. Objectifs**

L'objectif de la démarche est de poser les bases d'une politique de développement touristique dans la partie « lémanique » de la région pour satisfaire les besoins de l'ensemble des clientèles touristiques (de séjour, excursionnistes, d'affaire,..). Elle doit aboutir à la définition d'une identité commune pour un tourisme « lémanique », faire émerger des projets régionaux structurants, définir un programme d'action ainsi qu'une planification de réalisation.

---

<sup>1</sup> La Rippe, Chéserey, Gingins, St-Cergue, Arzier, Bassins, Le Vaud, Longirod, Burtigny, Marchissy, St-George

Si le contexte de la partie jurassienne du district est fortement lié à un tourisme d'excursionnistes, la situation est plus nuancée dans la partie lémanique du district. Le tourisme d'affaire est prépondérant à Nyon, Gland et Rolle, alors que dans le reste de la partie lémanique le tourisme est, à l'instar de celui de la partie jurassienne du district, majoritairement excursionniste.

La richesse culturelle et patrimoniale de la partie lémanique du district est un élément clé de la réflexion de politique de développement touristique dont il faudra tenir compte. Le lac est de façon évidente un élément emblématique à valoriser, notamment à travers l'offre touristique de la CGN.

La politique touristique doit s'appuyer sur les atouts ou identités du territoire, le patrimoine naturel et les paysages, le patrimoine artistique, historique, muséal et architectural en intégrant la notion de développement durable<sup>2</sup> et en favorisant la mise en réseau des acteurs, notamment à travers :

- Une analyse économique des activités touristiques dans un contexte régional élargi aux territoires limitrophes et aux synergies engagées. Elle prendra en compte les réalités économiques, le positionnement de la région et le potentiel de croissance de ces activités ;
- Un état des lieux nature-tourisme-culture qui doit permettre de constituer un état de référence de l'offre et des besoins des hôtes ;
- L'étude d'une approche « sentiers culturels » : L'approche souhaitée vise à relier les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales, le long d'itinéraires thématiques permettant de structurer la découverte du territoire ;
- L'élaboration d'un scénario de développement touristique.

Une procédure de consultation très large doit être prévue, pour permettre entre autre de mettre en évidence des synergies à valoriser, des difficultés de mise en œuvre, des oublis, etc.

Des liens sont à établir avec la partie « jurassienne » du district et son Plan directeur touristique (stratégie de développement, projets structurants, réseau de mobilité douce, synergie entre les prestataires, etc.) ainsi qu'avec le Parc Naturel Régional Jura Vaudois.

La démarche est décrite de façon détaillée dans l'annexe<sup>3</sup> au présent préavis.

### 3. Financement et calendrier

Les coûts sont budgétés, sur la base du montant des travaux envisagés, de la manière suivante :

- Exploration	CHF	39'000.-
- Analyse et rapport	CHF	67'200.-
- Animation et présentation	CHF	24'000.-
- Communication	CHF	6'000.-
- impressions	CHF	5'000.-
- Divers et imprévus	CHF	<u>10'000.-</u>

<sup>2</sup> Le tourisme durable désigne toute forme de développement, d'aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans ces espaces.

<sup>3</sup> Cahier des charges pour l'établissement de lignes directrices du développement d'une politique touristique de la partie lémanique du district de Nyon

Coût total :	CHF 151'200.-
Financement :	
LADE (40%)	CHF 60'480.-
Participation des communes non adhérentes (Crans : 3'943.- ; Bursinel : 1'003.- ; Essertines s/Rolle : 1'356.-)	CHF 6'302.-
Solde à la charge du Conseil régional :	CHF 84'098.-

### Calendrier

	2010	2011	2012
Préavis		■	
appel d'offres		■	
Etude et rapport		■	■

## 4. Conclusion

La présente demande de crédit s'inscrit dans la continuité des démarches planification d'une politique de développement touristique sur l'entier du district. Cette démarche doit permettre de compléter l'analyse de l'économie touristique du district et permettre de structurer une politique de développement régionale.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n°65-2011 relatif à une demande de crédit de CHF 151'200.- pour l'étude du programme de politique de développement touristique de la partie lémanique du district de Nyon et le cahier des charges pour l'établissement de lignes directrices du développement d'une politique touristique de la partie lémanique du district de Nyon

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver la contribution de CHF 151'200.- en faveur de l'étude du programme de politique lémanique du district.

d'imputer le montant total de CHF 151'200.- sur le compte de fonds d'investissement qui sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 janvier 2011, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe : ment.